

et la plupart des gens doivent se procurer leurs timbres à Montréal. Les sommes provenant de la vente des timbres n'apparaissent pas dans le rapport.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : A tout événement, ce n'est pas un bureau de distribution.

M. HAGGART : Le montant provenant de la distribution est de \$54. Si cet endroit se trouvait dans Ontario, il donnerait un revenu de \$7,000 par année à cause de sa population. Dans Québec, ce n'est peut-être pas la même chose ; mais la somme de \$759 ne représente pas le montant d'affaires qui se fait à ce bureau de poste.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ne tenez-vous pas compte des lettres qui arrivent à ce bureau ?

M. HAGGART : Le salaire du maître de poste est basé sur la vente des timbres.

M. GIROUARD : C'est il y a deux ou trois ans, quand on a demandé un crédit la première fois, qu'on aurait dû s'opposer à cette demande. Personne n'a alors fait d'objection ; je n'ai pas eu besoin de donner d'explications. Comme d'habitude, nous avons envoyé au ministère des postes une requête qui a été accordée. On ne s'est jamais opposé à ces travaux. Je suis surpris que des gens qui connaissent Lachine comme un lieu de villégiature important, et un centre d'affaires, critiquent l'opportunité d'y construire un bureau de poste de la valeur de \$18,000. Il n'existe pas d'autre édifice public dans la localité.

M. KAULBACH : Je puis dire aux honorables députés qui semblent mécontents, que je représente un des comtés les plus peuplés de ma province, et je puis leur assurer en toute vérité que je représente une ville des plus entreprenantes de la Nouvelle-Ecosse, une ville qui a une population de près de 5,000 habitants, et mon comté possède une population de 40,000 habitants.

L'honorable député de Guysborough (M. Fraser) a dit que le comté qu'il représente a une population de 20,000 habitants, et je ne me rappelle plus quelle est la population de la ville. Mais s'il compare son comté au mien, il pourra se convaincre que le gouvernement ne fait pas de distinctions politiques et surtout, quand je lui aurai dit que j'ai demandé à maintes reprises un édifice public pour Lunenburg, il devra admettre que son comté a été traité avec justice. J'ai demandé un bureau de poste au gouvernement presque tous les ans depuis que je viens ici, depuis 1878, et je ne l'ai pas encore obtenu. J'espère cependant que ma requête finira par être favorablement accueillie et qu'avant longtemps, nous aurons dans Lunenburg un édifice comparable à ceux des villes voisines.

M. WATSON : L'honorable député de Jacques-Cartier est surpris de voir à cette phase avancée de la session, quelques membres de cette chambre s'opposer à l'érection d'un édifice public à Lachine. Il ne faut pas oublier, cependant, que le crédit qui était originairement de \$14,000 a été porté à \$18,000. C'est à cette augmentation que nous nous opposons particulièrement.

Si nous connaissons le coût exact de l'édifice, il y aurait moins d'inconvénient, mais il n'y a pas une demande de crédit au sujet duquel nous puissions dire avec certitude que le gouvernement ne nous demandera pas de voter une augmentation l'an prochain. Le maître de poste de ce bureau important reçoit un salaire de \$580—il n'a probablement pas

M. HAGGART.

droit à plus—et avant de voter un crédit pour ce bureau, on devrait tenir compte du revenu qu'il donne. Les revenus du bureau de poste l'an dernier ont été de \$759, et les autres sources de revenus doivent être très peu considérables. On n'a émis que 332 mandats-poste, pour une somme totale de \$5,623. Comparez cela avec Portage la Prairie, dans mon comté, où le revenu postal a été de \$7,351, et le nombre de mandats de 2,169, pour une somme de \$38,263. Il n'est pas juste de construire un édifice de \$18,000 à Lachine, lorsqu'il y a une autre ville supérieure en population, où il se fait plus d'affaires, où les revenus sont dix fois plus considérables et qui, cependant, n'a pas d'édifice public.

Je ne dis pas que toutes les petites villes devraient avoir des édifices publics—je ne suis pas d'opinion qu'elles devraient en avoir—mais on ne devrait pas en construire là où les revenus ne suffisent pas à payer l'intérêt sur la somme que coûterait l'édifice. Le mode généralement suivi est celui-ci : on demande d'abord un crédit de \$3,000, puis un autre de \$20,000 pour terminer les travaux. Bien souvent l'argent, est dépensé avant d'être voté par le parlement grâce à ce mandat du gouverneur général.

Je suis convaincu que cet argent est dépensé dans des buts politiques et j'ai de bonnes raisons pour croire que les sommes supplémentaires qui sont ensuite votées proviennent d'intrigues et ne sont pas légitimement employées pour les travaux eux-mêmes. Dans ce bureau de poste, le contrat a été signé pour \$10,000 et les boîtes à clef devaient coûter \$3,000. Combien y aurait-il de boîtes pour cette somme ? Nous voulons savoir en vertu de quel principe l'argent est dépensé, tant pour les travaux primitifs que pour les travaux supplémentaires.

M. SCRIVER : Le directeur général des postes ne prétendra assurément pas que les revenus d'un bureau rural sont indiqués par la valeur des timbres-poste vendus dans la localité. Une grande partie de ces timbres ne sont pas employés là, car les gens s'en servent pour faire des paiements. Il sait aussi bien que moi que le salaire d'un maître de poste est basé sur ce que rapportent les lettres qui passent par ce bureau. La seule manière de connaître le revenu d'un bureau de poste, c'est de calculer la valeur des timbres que portent les lettres passant par ce bureau, et non la valeur des timbres vendus.

M. HAGGART : Le rapport n'est fait que deux fois par année, et tous les six mois le salaire est remanié.

M. SCRIVER : C'est afin de calculer le chiffre d'affaires du bureau et de déterminer le salaire du maître de poste.

M. MASSON : Je crois que les deux honorables messieurs ont également raison, à leur point de vue. L'honorable député de Huntingdon (M. Scriver) prétend que le salaire du maître de poste est déterminé par le nombre de lettres expédiées de ce bureau. Cela ne donne pas le chiffre réel du revenu du bureau, mais le rapport du directeur-général des postes ne donne pas un revenu fictif, mais un revenu réel. Or, le rapport que nous avons ici, donne un revenu de \$750, ce qui est la valeur des timbres vendus à ce bureau, et par conséquent, le revenu réel de ce bureau ; mais le rapport du directeur général des postes d'après lequel le salaire du maître de poste est déterminé, donne le nombre de